

Note de synthèse

En application de l'article 107 de la loi NOTRe, annexée au COMPTE FINANCIER UNIQUE du BUDGET PRINCIPAL 2024



L'article 107 de la loi NOTRe a modifié l'article L2313-1 du CGCT relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

Une note de présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, doit être jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (article L.5211-36 du CGCT). Cette note sera mise en ligne sur le site internet de la Commune de Champnétery.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réellement effectuées dans l'année civile précédente. Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Il permet de contrôler la gestion de la commune, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant celle à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

La Commune de Champnétery compte 2 budgets :

- Budget principal,
- Budget photovoltaïque (budget dormant),

Depuis le 1^{er} janvier 2018 le service Assainissement a été transféré à la Communauté de Communes de Noblat. Le budget Eau a été arrêté au 31/12/2022. C'est le Syndicat Vienne Combade qui a été délégué pour la compétence eau potable. Les emprunts ont donc été transférés en même temps que le budget et n'incombent plus à la commune depuis le 1^{er} janvier 2023.

Le CFU 2024 a été voté le 1^{er} avril 2025 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Le CFU a été réalisé avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent les budgets de la Commune : la section de fonctionnement gère les affaires courantes et la section d'investissement qui comprend essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité : achat de matériel durable, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure... elle comprend également le montant du remboursement en capital des emprunts.

La section de fonctionnement :

La section de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien.

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Tableau synthétique de la section de fonctionnement pour l'année 2024 :

FONCTIONNEMENT					
D		2024	R		2024
60	Achats et fournitures	63 535,36 €	64	Remboursement sur personnel	1 741,63 €
61	Services extérieurs	29 224,65 €	70	Produits des services, du domaine et ventes divers	46 810,49 €
62	Transports, honoraires, imprimés	23 447,46 €	73	Impôts et taxes	257 846,98 €
63	Taxes foncières et ordures ménagères (6208 €)	6 674,00 €	74	Dotations, participation	166 150,98 €
Chapitre 12 63-64	Charges personnel	231 377,60 €	75	Produits gestion courante	3 667,84 €
65	Subvention participation, concours fleurs, indemnités,	41 391,90 €	76	Produits financiers	22,38 €
739 Chapitre 14	Contribution de compensation CC et FPIC	23 074,41 €	77	Valeur comptable des cessions	- €
66	Charges financières (intérêts)	1 471,28 €			
67	Titres annulés sur exercice antérieur	47,20 €			
68	Amortissement	3 687,89 €			
Total		423 931,75 €	Total		476 240,30 €
			Excédent de l'exercice		52 308,55 €
			Excédent reporté		371 449,81 €
			Excédent final		423 758,36 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation en énergie des bâtiments communaux, l'entretien des voies et terrains communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts et la compensation versée à la Communauté de Communes de Noblat pour les charges transférées.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine scolaire, garderie périscolaire, concessions cimetière, locations salle polyvalente ...), aux impôts locaux et aux dotations versées par l'Etat.

La fiscalité :

Les élus ont décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2023.

Les taux, pour l'année 2023, sont les suivants : taxe sur le Foncier Bâti = 35,09% et taxe sur le Foncier Non Bâti = 58,05%.

Le produit au titre de la fiscalité directe locale s'est élevé à 257 846.98 €.

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 166 150.98 €.

La section d'investissement :

Tableau synthétique de la section d'investissement pour l'année 2024 :

INVESTISSEMENT					
D		2024	R		2024
16	Rembours emprunt en capital	14 559,39 €	10	Dotation FCTVA et TAM + 1068	54 791,41 €
19	Plus value vente	- €	13	DETR et diverses subventions	45 261,88 €
204	Participation centre de secours	12 839,80 €	16	Emprunts et cautionnement reçu	- €
21	Immobilisations corporelles	50 047,61 €	040	Amortissement et valeur comptable des cessions	3 687,89 €
23	Travaux	194 862,18 €			
Total		272 308,98 €	Total		103 741,18 €
				Déficit de l'exercice	- 168 567,80 €
	Résultats			Excédent reporté	25 963,52 €
	R001	- 142 604,28 €		Résultat 001	- 142 604,28 €
	Solde RAR	- 22 394,00 €			
	1068 besoin en financement	- 164 998,28 €		Solde déficitaire des RAR	- 22 394,00 €
	R002	258 760,08 €		Déficit	- 164 998,28 €

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme. Elle concerne des actions, en dépenses ou en recettes, à caractère exceptionnel.

La section investissement du budget de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de terrain, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Tableau des investissements 2024 :

Détails des dépenses d'investissement (hors rbst emprunt)		
2111	Terrains - achat foncier	31 227,21 €
2131	Panneaux photovoltaïques garderie	13 606,72 €
2158	Tronçonneuse	1 020,00 €
2183	Informatique bibliothèque	2 749,00 €
2184	Mobilier	1 444,68 €
2313	Travaux de création bibliothèque y compris MO, frais de marché public et coordonnateur sécurité	169 141,91 €
2313	Création micro crèche bornage	1 752,00 €
2313	Extension salle polyvalente	23 968,27 €
Total		244 909,79 €

- en recettes : trois types de recettes coexistent :

- le fonds de compensation de TVA (récupération de la TVA sur les investissements de N-2 pour un taux de 16.404% au lieu de 20%),
- les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement),

- les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la réfection de voies communales, ...).

Détails des restes à réaliser (les restes à réaliser sont les dépenses et recettes d'investissement engagées dans l'année mais non terminées) :

détails des Restes à réaliser 2024					
	Projet	Programme		RAR dépenses TTC	RAR recettes
202	PLU	P314		12 000,00 €	
211	Frais SAFER Mas Gilard	P329		1 920,00 €	
231	Bibliothèque travaux et Mo	P321		50 000,00 €	
13461	Bibliothèque DETR	P321			21 461,00 €
13462	Bibliothèque DSIL	P321			17 168,00 €
1323	Bibliothèque CTD	P321			18 354,00 €
1323	Bibliothèque CTD	P321			10 743,00 €
1323	Bibliothèque CTD	P321			6 993,00 €
213	Extension salle polyvalente	P231		26 393,00 €	
231	Extension salle polyvalente	P231		50 000,00 €	
13461	Extension salle polyvalente	P231			33 450,00 €
1323	Extension salle polyvalente	P231			9 750,00 €
Total				140 313,00 €	117 919,00 €
RAR Négatives (Autofinancement)				-	22 394,00 €

Au 31 décembre 2024 le capital restant dû des emprunts pour le budget principal est de 48 573.57 € soit 88.32€ d'encours de la dette par habitant.

L'annuité payée au cours de l'exercice 2024 est de 16 030.67 €.

Pour ce qui concerne le budget photovoltaïque, aucune dépense et aucune recette n'a été émise et encaissée car le budget est dit « dormant ».

Fait à CHAMPNETERY le 1^{er} avril 2025.

Le Maire, Michaël KAPSTEIN